

SAO TOME ET PRINCIPE

CAPITALE	SAO TOME	NOM OFFICIEL	République démocratique de Sao Tomé et Príncipe	
LANGUE(S) OFFICIELLE(S)	Portugais		SUPERFICIE	1 001 km ²
LANGUE(S) PARLEE(S)	Créole, Ngola, Français		POPULATION	165 034 hab.
MONNAIE	La Dobra			
PRINCIPALES VILLES	Santo Antonio, Neves, Santa Cruz			
REGIME POLITIQUE	République démocratique			
VACCINS	Vaccin contre la fièvre jaune obligatoire. Vaccins contre diphtérie, tétanos, polio, typhoïde, hépatite virale A et B, et traitement antipaludéen recommandés			
RELIGIONS	Catholiques 80%, autres 20%			

CONSULAT

144 Boulevard Haussmann 75008 Paris Tel : 01-53-53-73-47 Fax : 01-42 -25 -01- 65 Dépôt & Retraits : 10h30 à 16h30	DELAIS : En jours ouvrables	3 JOURS Délai urgent : 24H
	VISA	Visa Obligatoire

TOURISME

AFFAIRES

<ul style="list-style-type: none"> - 1 Passeport valable 3 mois après retour prévu - 1 Formulaire - 2 Photos d'identité récentes - Copie des billets d'avion AR 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Passeport valable 3 mois après retour prévu - 1 Formulaire - 2 Photos d'identité récentes - 1 Lettre de Société - Copie des billets d'avion AR
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

TARIFS

REMARQUES

<p>VISA 1 ENTREE 30 JOURS : 20 Euros Valable 90 jours à partir de la date d'émission Séjour sur place de max. 1 mois</p> <p>VISA ENTREES MULTIPLES 180 JOURS : 60 Euros Valable 180 jours à partir de la date d'émission (1^{ère} entrée dans les 90 jours suivant l'émission) Séjour sur place de 90 jours max. à chaque entrée</p> <p>Délai urgent : +10€</p>	Citoyens étrangers, joindre une copie de carte de séjour
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------



PEDIDO DE VISTO – DEMANDE DE VISA – VISA APPLICATION

*Não escreva neste espaço, para o uso oficial apenas – N'écrivez pas dans cette espace,
pour l'usage officiel seulement – Do not write in this space, for official use only*

Tipo de Visto:	<input type="checkbox"/>	Cortesia		Tipo de passaporte:	<input type="checkbox"/>	Diplomático
	<input type="checkbox"/>	Negócios			<input type="checkbox"/>	Seviço
	<input type="checkbox"/>	Trânsito			<input type="checkbox"/>	Ordinário
	<input type="checkbox"/>	Outros			<input type="checkbox"/>	

Fotografia
Photo

1. Nome e Apelido – Prénom et Nom – Name and Surname
2. Lugar e data da nascimento – Lieu et date de naissance – Place and date of birth
3. Nacionalidade de origem – Nationalité d'origine – Nationality at birth
4. Nacionalidade actual – Nationalité actuelle – Present nationality
5. Profissão, estado civil – Profession, état civil – Profession, marital status
6. Morada – Adresse – Address
7. Número de telefone, email onde você pode ser contactado – Numéro de téléphone, email où vous êtes joignable – Phone number, email where you can be reached
8. Nº do passaporte, autoridade que o emitiu e data de emissão – Nº du passeport, autorité qui l'a délivré et date d'émission – Passport number, issued by and date of issue
9. Termo de validade do passaporte – Le passeport est valable jusqu'à – Passeport valid until
10. Duração de estadia – Durée de séjour – Length of stay
11. Referências em São Tomé e Príncipe – Références à São Tomé et Príncipe – References in São Tomé and Príncipe
12. Motivo da viagem: Trânsito, turismo, negócios ou fixação de residência? – Motif du voyage: Transit, tourisme, affaires ou fixation de résidence? – Purpose of trip: Transit, tourism, business or fixing residence in São Tomé and Príncipe?

Para obter um visto de negócios a secção seguinte deve ser também completada – Pour obtenir un visa d'affaires la section suivante doit aussi être complétée – To obtain a business visa the following section must also be completed :

13. Actividade por conta própria e meios de que dispõe – Activité professionnelle indépendante et moyens disponibles – Self-employed and financial means
14. Entidade patronal – Employeur – Employer
15. Entidades donde provêm os documentos anexos – Provenance de la documentation annexée – Documents attached to this form, issued by

Assinatura – Signature

Data – Date

Document à joindre
à toute commande

B O N D E C O M M A N D E V I S A

▼ Inscrire ci-dessous le ou les Pays de destination

Informations Voyageur

M. Mme Melle

Prénom

Nom

N° Passeport

Nationalité

Téléphone

Mail

Commentaires

Informations Facturation / Livraison

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Contact

Téléphone

Mail

Code Imputation¹

► Délai : Normal Urgent Attention, si aucune case n'est cochée, le type de course par défaut est Normal

► Type de visa demandé : Tourisme Affaire

Date de Retour SOUHAITÉ du passeport²

Date de DÉPART du voyageur

Fin de Mission (Réservé Axiome Visa)

Réservé à Axiome Visa

Pays de destination	Dépôt	Retrait	Frais
Total			

▼ Règlement Chèque

Tarifs & options	Montant	Choix
Prestation		
Supplément Urgence		
Dispo Bureau		
Enlèvement Paris		
Livraison Paris		
Recommandé		
Chronopost		
Chronopost International		
Aéroport ^{9h / 18h}		
Aéroport Week end et hors bureau		
Total		

Date et signature :

J'accepte les conditions Générales de Vente
(dernière page du document)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

• 1 Service

AXIOME VISA (Groupe 4V services) réalise toutes les démarches, formalités administratives ou juridiques, prestation standard ou sur mesure, et met en œuvre tous les moyens pour satisfaire ses clients et leur faciliter l'obtention de leur Visa.

• 2 Responsabilité

Compte tenu de sa position intermédiaire entre ses clients et les organismes ou administrations, AXIOME VISA ne peut être tenue pour responsable du résultat des démarches entreprises, ni des conséquences d'éventuels incidents, retards, contretemps, pertes ou détériorations des documents confiés ou obtenus qui pourraient survenir à un moment quelconque et y compris lors de l'acheminement.

En aucun cas, la responsabilité de AXIOME VISA ne pourra être engagée.

En tout état de cause, la responsabilité de AXIOME VISA ne saurait excéder le montant de la prestation concernée.

• 3 Devis

Un devis peut être fourni à titre indicatif. Un devis précis peut être fait à l'examen direct des documents à traiter. Toutefois, les frais à engager auprès des organismes ne sont communiqués qu'à titre indicatif (voir paragraphe 5 concernant les frais).

• 4 Les Prix & Les Tarifs

Les prix des tarifs consulaires et des prestations, publics ou spécifiques, sont indicatifs et susceptibles de modifications.

Toutes prestations supplémentaires (téléphone, télécopie, expédition, enlèvement, livraison, conseil, secrétariat, etc) seront facturées en sus, suivant le tarif en vigueur.

• 5 Les Frais

Aucune avance des frais administratifs ou consulaires ne sera faite par AXIOME VISA.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour exécuter la mission confiée dès réception d'un acompte de 50% sur les frais à engager.

AXIOME VISA n'est pas responsable des variations sans avis préalable de ces frais. Les avances de frais sous quelque forme que ce soit (acompte, dépôt, provision ou autre) ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une rémunération ou d'un escompte.

• 6 Commande

Compte tenu des délais d'intervention particulièrement courts qui sont souvent demandés, les ordres ou commandes, passés à AXIOME VISA, peuvent l'être tout aussi bien par téléphone que par mail, télécopie ou courrier. AXIOME VISA, à l'examen de la demande, se réserve le droit de refuser la commande. Toute commande, même orale, entraîne l'entière acceptation des présentes conditions générales de vente.

• 7 Le Délai

Tout délai ne peut être communiqué qu'à titre indicatif et ne peut s'entendre qu'à partir du moment où AXIOME VISA a réceptionné, de son client ou de son intermédiaire (Employeur, Correspondant-Dépositaire, Agence de voyages, Transporteur, Transitaires ou autre) tous les documents nécessaires à l'exécution de la mission confiée, y compris le règlement.

• 8 Clause Pénale

De convention expresse, le défaut de paiement de nos prestations et des éventuels frais à réception de factures entraînera l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, avec un minimum de 20 euro, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires et de recouvrements éventuels. Cette somme sera due même si l'obligation principale a été en partie exécutée.

• 9 Election de juridiction

En cas de litige entre AXIOME VISA et ses clients ou correspondants- dépositaires régionaux, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent.